

Commune mixte de Fahy

Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023

Début de l'assemblée	20h00
Fin de l'assemblée	21h15

L'assemblée communale, dûment convoquée par le Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 43 du 30 novembre 2023 et par un tout-ménage distribué le 22 novembre 2023, s'est réunie ce jour sous la présidence de M. Jean-Philippe Aeschbacher pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget:
 - a) Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider l'emprunt :
 - CHF 40'000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public de la route cantonale (entrée du village)
 - CHF 50'000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public des quartier résidentiels restants.
 - b) Discuter et approuver le budget 2024, fixer la quotité d'impôt et taxes y relatives.
3. Divers.

Convoquée et annoncée dans les temps légaux et dans la forme usuelle, M. le Président déclare ouverte la présente assemblée en présence de 25 ayants-droits. Il souhaite une cordiale bienvenue aux habitantes et habitants.

Excusés : Audrey Sylvestre, Laetitia Guélat, Julie Aeschbacher, Franca Suva et Pascal Houlmann

Sont nommés scrutateurs :

No	Sujet
1.	<p>Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée</p> <p>Le procès-verbal de la dernière assemblée a pu être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal www.fahy.ch. Il n'a jusque-là donné lieu à aucune observation.</p> <p>En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.</p>
2.	<p>Budget 2024</p> <ul style="list-style-type: none">• Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider l'emprunt :<ul style="list-style-type: none">- CHF 40'000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public de la route cantonale (entrée du village)- CHF 50'000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public des quartier résidentiels restants. <p>M. Michel Périat, conseiller communal, est rapporteur de cet objet.</p> <p>M. Périat explique qu'il y a deux offres pour installer des LED actives de long de la RC. Cela n'implique pas le changement des mats, uniquement les ampoules. Le Conseil communal souhaite compléter les changements au restant du village. Le coût de l'énergie peut être réduit jusqu'à 85%. Le Canton du Jura subventionne uniquement le long de la RC mais M. Périat tentera d'obtenir une autre subvention.</p> <p>Le quartier des Combattes est déjà équipé en LED. En revanche, les quartiers Derrière la ville, Chemin de Beauregard, La Maille, Place de l'Église et Vie de Chevenez ne sont pas encore équipés. Il est important que l'éclairage public de ces quartiers soit assaini. Cela représentera des économies, aussi bien d'énergie que financières pour la commune. Le montant total des travaux représente un montant de 90'000.-.</p>

Commune mixte de Fahy

M. le Président remercie M. Périat et ouvre la discussion.

- Mme XXXX demande si les LEDS sont à détecteur de mouvement. Elle demande si le Conseil communal envisage d'éteindre à certains horaires
- M. Périat lui répond qu'il est possible de les éteindre complètement ou de conserver une intensité lumineuse minimale qui s'accroît lors de passage. Ce n'est pas possible d'éteindre l'éclairage le long de la route cantonale cependant. Mme XXX signale qu'un lampadaire au bout de la rue des Millières est toujours allumé avec une forte intensité. M. Périat lui remercie de l'avoir signalé et lui répond que cela sera modifié avec les travaux prévus.
- M. XXXX demande si la commune a demandé une autre offre et combien coûte l'unité du lampadaire.
- M. Périat répond que la commune n'a pas demandé d'autre offre. Elle a l'habitude de travailler avec l'entreprise BKW avec qui elle a un contrat d'entretien annuel. L'offre ne donne pas de coût unitaire et il n'a pas été calculé. Le coût des unités est le suivant est de 480 ou 257.50 selon l'ampoule et 30.- de mise en service 30.-/pièce.

Description des prestations			
1 Matériel			
Luma Mini Gen2, 5000lm, 4000K/3000K, Optique DN10/DN11, SR-DD NA, capteurs Zhaga (ci-dessus et ci-dessous), AKZO 900 (sable gris) et 7-12m cable 3-pole	26 p	680.25	17'686.50
ComLight Eagle Eye Controller avec GPRS - Zhaga	1 p	480.00	480.00
ComLight Eagle Eye Controller sans GPRS - Zhaga	25 p	257.50	6'437.50
Mise en service Eagle Eye par unité	26 p	30.00	780.00
Mise en service Eagle Eye System	1 bloc	540.00	540.00
Total: 1 Matériel			25'924.00
2 Montage			
Préparation de montage de luminaire	26 p	22.55	586.30
Echange de luminaires max 10m , y.c nacelle	26 p	180.65	4'696.90
Protocole de contrôle et mesurage OICF (par candélabre)	26 p	48.70	1'266.20
Contrôle et mise en service de l'éclairage (par tronçon)	2 p	96.35	192.70
Total: 2 Montage			6'742.10

Pour le secteur de la route cantonale, il y a 26 point lumineux à changer pour 35'965.- HT au total. Pour les autres secteurs, l'offre se monte à 74'000.- mais comprend les Combattes donc cela diminue l'offre.

- M. XXXX demande le montant de la subvention
- Mme Elisa Mougin lui répond que la subvention est de 15'500.- (avec 300.- d'émoluments).
- M. XXXX demande pourquoi les prix de l'EP sont augmentés et souhaite connaître le tarif d'électricité de la commune.
- M. Périat répond que les travaux ne seront certainement pas tous en vigueur en 2024. L'économie interviendra après.
- Mme Mougin lui répond que la commune a participé à la mise en place de la centrale photovoltaïque du SIDP sur la patinoire et, par ce biais, achète de l'énergie verte en la payant au tarif de l'énergie grise.
- M. XXXX demande comment sera fait le financement.
- M. Périat lui répond par le biais d'un crédit.
- M. XXXX demande pourquoi la commune n'a pas demandé de contre-offre.

Commune mixte de Fahy

- M. Philippe Christinaz répond que c'est BKW qui est en charge du réseau communal et la commune a un contrat d'entretien du réseau avec BKW. M. Périat ajoute que ce sont les producteurs les meilleurs marchés car l'entreprise intervient dans plusieurs domaines. Mme Mougin détaille les prix notamment Place de l'Église.

Pl.de l'Eglise:			
Luma Mini Gen2, 7000lm, 4000K/3000K, Optique DN10/DN11/DM10, SR-DD NA, capteurs Zhaga (ci-dessus et ci-dessous), AKZO 900 (sable gris)	8 p	680.25	5'442.00
TDC pour raccordement au luminaire: longueur 9 m, 5 x 1,5mm2 (SCH)	8 p	41.85	334.80
ComLight Eagle Eye Controller avec GPRS - Zhaga	1 p	480.00	480.00
ComLight Eagle Eye Controller sans GPRS - Zhaga	10 p	257.50	2'575.00
Mise en service Eagle Eyst System	1 bloc	540.00	540.00
Mise en service Eagle Eye par unité	26 p	30.00	780.00

M. Périat ajoute que la commune est dorénavant dans l'obligation d'effectuer un contrôle annuel des installations. Mme Stéphanie Lepore ajoute que c'est un contrat que la commune paie, ce n'est pas un cadeau. M. Christinaz ajoute que la maison BKW est reconnue par le canton.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

- CHF 40'000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public de la route cantonale (entrée du village)
Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve les dépenses d'investissement à l'unanimité.

- CHF 50'000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public des quartier résidentiels restants.
Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve les dépenses d'investissement à la majorité évidente (21 pour/4 contre).

M. Périat remercie l'assemblée.

- Discuter et approuver le budget 2024, fixer la quotité d'impôt et taxes y relatives.

Le Président cède la parole à M. Christinaz, maire, qui est rapporteur de cet objet.

Un récapitulatif est transmis aux personnes présentes (voir annexe 1). Le budget est pratiquement le même que 2023. Au point de l'administration générale, la différence est expliquée par l'augmentation des salaires du personnel. Pour la formation et les écoles, l'état envoie les factures.

L'an passé, il y a eu de gros frais au point de la culture, sports, loisirs et église pour le mur du cimetière.

Pour la prévoyance sociale. Il y a une légère augmentation qui ne dépend pas de la commune.

Il y a une augmentation du budget pour les routes communales. M. Michel Périat explique que cela représente des travaux de rebouchage de fissures. La route cantonale a déjà été refaite.

Dans le compte de la protection de l'environnement, il y aura des travaux à prévoir (entre autres pour la STEP, c'est à l'étude). Pour le reste, le budget est globalement identique à 2023.

M. Christinaz ajoute que la commune a réussi à maintenir les couts. Le budget est déficitaire mais prévoit des amortissements qui sont obligatoires. Par exemple, la canalisation d'eau depuis la source n'a jamais été amortie. C'est dorénavant obligatoire. Pour la halle, c'est la dernière année ou la commune doit payer. C'est pour cette raison que le déficit n'a rien à voir avec la situation réelle.

M. le Président ouvre la discussion.

- M. XXXX précise qu'il y a toujours eu des amortissements, mais il n'apprécie pas que la faute soit mise sur les anciens conseils communaux.
- M. Christinaz donne le détail des amortissements (voir annexe 2). Cela représente des sommes importantes. Il ajoute qu'il n'attaque personne mais que c'est lié au changement des normes comptables. Guillaume Theubet, réviseur des comptes, demande si les chiffres sont du bilan à l'actif.

Commune mixte de Fahy

Il explique que le solde à l'actif correspond par exemple à la valeur de la place de jeu, c'est différent de la dette à la banque. M. Louis Schütz précise que ce sont plutôt des réserves que des amortissements.

- Mme XXXX demande si la nouvelle entreprise de déneigement coûte plus cher.
- M. Périat répond que c'est un peu moins cher. Mme Arlette Houlmann ajoute que la commune n'a reçu qu'une seule offre.

- M. XXXX demande à quoi correspond le montant de 27'000.- pour les routes et comment procède la commune.
- M. Périat répond que le budget est pour la réparation des fissures et nids de poules. Chaque année, M. Périat fait le tour du village et un état des lieux avec M. Paupe de l'entreprise BITUSAG pour évaluer l'état des routes et les priorités.

- Mme XXXX demande quelle est la perte budgétée.
- Mme Stéphanie Lepore, receveuse communale, répond que la perte au budget est de 96'000.-. Guillaume Theubet ajoute que ces amortissements permettent à la commune de garder de l'agent pour les projets futurs. Mme Lepore explique à Mme XXXX que le budget est une estimation des investissements de la commune, des montants imposés par le canton, des amortissements. En 2022, la commune avait une perte de 172'000.-. Les comptes 2023 ne sont pas bouclés. M. Christinaz ajoute que c'est spécial de faire un budget lorsque les comptes de l'année précédente ne sont pas bouclés. M. Périat souhaite attirer l'attention sur les différentes charges qui sont imposées par le canton.

- Mme XXXX demande si le budget des lampes est compris.
- M. Christinaz répond que oui

M. Christinaz annonce les taxes et impôts pour 2024 (voir annexe 3) et précise que les compteurs d'eau seront changés pour des compteurs intelligents.

- Mme XXXX demande qui paie le renouvellement des compteurs.
- M. Christinaz répond que cela est financé par la location des compteurs. M. Christinaz demande à Mme Mougin quel est le montant de 85.- facturé avec l'eau. Mme Mougin répond qu'il s'agit de la taxe de base de 170.- facturée en deux fois (85.- par semestre).

- M. XXXX demande à quoi correspond le montant du Service des eaux (Point 7310 - Fournitures d'exploitation)
- M. Schütz répond que cela peut être des changements de pièces, des fuites, cela peut être beaucoup de choses. C'est une petite réserve. Il y a passablement de choses qui vont évoluer. Mme Lepore ajoute que le montant correspond à l'installation d'un traitement UV pour le réservoir pour remplacer le traitement au chlore pour la source de Rocourt. M. Schütz souhaite exploiter cette source de manière plus intensive. La source est toujours en turbidité. M. Schütz souhaite revoir le captage et nettoyer depuis le captage jusqu'au réservoir pour éviter la turbidité. M. XXXX ajoute que le système actuel date de 2010. M. Schütz précise que cela sera peu coûteux pour la commune : 200.- par année pour le changement de l'ampoule UV. Le système sera efficace. La commune de Rocourt n'utilise plus cette source. Les règlements vont être revus, le canton a chiffré les coûts. Il faudra considérer l'an prochain une augmentation relative des taxes communales. Ce n'est pas du ressort de la commune, c'est imposé par le canton. Le bureau RWB a fait le chiffrage.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve le budget 2024, la quotité d'impôt et les taxes y relatives à la majorité évidente.

Commune mixte de Fahy

3. Divers

- Mme XXXX a remarqué un changement de benne ALU à l'écopoint.
- M. Schütz répond qu'à la suite d'un appel d'offre, il a trouvé un prestataire moins cher. Mme XXXX n'apprécie pas cette benne. Il faut dorénavant mettre les boîtes les unes après les autres. Nicolas Guélat, voyer communal, ajoute qu'il trouve que c'est bien mieux car les gens sont quittes de mettre n'importe quoi dedans.

- M. XXXX demande combien coûte un passage de salage et un passage de lame.
- M. Périat répond qu'uniquement les croisements sont salés. Un passage complet coûte 485.- et un passage partiel 120.-/h. Le salage coûte 165.- et le sel coûte 41.-/100kg. Il arrive aussi d'utiliser du gravier au prix du marché. En novembre, il y a eu 3 salages. M. Périat a l'habitude de faire confiance au gens. Il ne contrôle pas. M. XXXX précise que la commune a un droit de contrôle. C'est le travail d'un conseiller. M. Périat répond que c'est un investissement de faire partie du conseil.

- M. Roland Rose s'adresse à l'entier de la population en tant que président de la société d'animation. Il regrette que le pic nique de quartier des Combattes ait lieu en même temps que le marché de Noël. Mme Houlmann en est désolée et prend bonne note pour l'avenir.

- M. XXXX demande si les véhicules Cablex stationnés devant la halle paient quelque chose à la commune.
- M. Christinaz répond que le parking est public et qu'ils ne paient rien.

- M. XXXX demande s'il est possible d'empêcher les véhicules aux immatriculations françaises de stationner sur la place de l'église des journées entières. Des personnes l'utilisent pour le covoiturage.
- Mme Houlmann répond qu'un panneau sera bientôt installé et le stationnement sera interdit en dehors des cases. M. XXXX ajoute qu'il y a un parking dédié avant la douane, côté France.

- M. XXXX suggère que les bus Cablex se parquent plutôt sur les places plus loin du côté de chez Riat, c'est une bonne idée.

- M. XXXX demande où en sont les travaux d'assainissement de la Rue du Bout-dessous.
- M. Périat répond que les plans ont été soumis à l'approbation du canton.

- M. XXXX demande ce qu'il va advenir du bâtiment des douanes.
- M. Christinaz s'est renseigné auprès des douanes. Il a pris contact avec une personne qui l'a informé qu'à Berne, tous les bâtiments sont en train d'être revus. Il n'y aura pas de mouvement jusqu'à la mi 2024.

- M. XXXX trouve qu'il y a une odeur de plastique brûlé le matin avec le brouillard. Il faudrait que les gens arrêtent d'en brûler et que ces personnes soient amendées.

M. le Président tient à saluer la présence de Roland Rose et remercie la société d'animation de Fahy pour son investissement pour toutes les manifestations organisées au village.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les participants et lève la séance.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président
Jean-Philippe Aeschbacher

La Secrétaire
Elisa Mougin

Commune mixte de Fahy

Annexe 1

COMMUNE DE FAHY
Route de la Halle 79D
2916 FAHY

Fahy, le 13 décembre 2023

Page 20

Comptes		Budget 2024 (avec reprise des valeurs MCH1)					
		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale						
011	Législatif	3'020.00		2'820.00		2'864.35	
012	Exécutif	27'250.00		23'950.00		23'750.70	
022	Services généraux	155'848.00	1'150.00	142'861.00	650.00	114'146.44	1'673.85
	Total Administration générale	186'118.00	1'150.00	169'631.00	650.00	140'761.49	1'673.85
1	Ordre et sécurité publics- Défense						
140	Questions juridiques	3'000.00	11'500.00	3'000.00	11'500.00	10'255.85	160.90
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	6'300.00	6'300.00	6'300.00	6'300.00	6'287.00	6'456.70
161	Défense militaire	100.00		500.00		60.00	
162	Défense civile	52'390.00	100.00	44'350.00	100.00	30'383.30	792.00
	Total Ordre et sécurité publics-	61'790.00	17'900.00	54'150.00	17'900.00	46'986.15	7'409.60
2	Formation						
212	Degré primaire	256'898.49	2'300.00	267'542.00	2'300.00	261'387.38	6'015.05
213	Degré secondaire I	128'608.22		139'072.00		131'978.81	
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	995.16		954.00		995.23	
220	Ecoles spécialisées	49'437.18		48'277.00		47'562.90	
	Total Formation	435'939.05	2'300.00	455'845.00	2'300.00	441'924.32	6'015.05
3	Culture - Sports - Loisirs- Eglises						
312	Conservation des monuments historiques	750.00		750.00		741.55	
321	Bibliothèques	3'600.00		3'600.00		3'520.00	
329	Culture	2'600.00		17'100.00		17'684.45	
341	Sports	54'656.00	5'000.00	133'977.00	1'000.00	133'173.00	9'761.35
342	Loisirs	5'480.00	1'500.00	6'480.00	1'500.00	4'456.60	3'089.00
	Total Culture - Sports - Loisirs- Eglises	67'086.00	6'500.00	161'907.00	2'500.00	159'575.60	12'830.35
4	Santé						
432	Lutte contre les maladies, autres	200.00		200.00			
433	Service médical scolaire	1'920.00		1'920.00		1'473.93	
490	Santé publique, non mentionnée ailleurs	800.00	400.00	800.00	400.00	1'000.00	
	Total Santé	2'920.00	400.00	2'920.00	400.00	2'473.93	
5	Prévoyance sociale						
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)		1'830.00		1'832.00		1'899.95
532	Prestation complémentaires à l'AVS / AI	111'708.00		110'823.00		111'141.00	
533	Prestation aux retraités	2'800.00		2'800.00		1'139.50	
545	Prestations aux familles	2'150.00		3'350.00		934.50	
559	Chômage	9'821.00		8'994.00		6'682.00	
572	Aide économique	51'100.00	100.00	53'100.00	100.00	61'807.65	
579	Assistance, non mentionné ailleurs	103'467.00		94'200.00		115'777.80	
	Total Prévoyance sociale	281'046.00	1'930.00	273'267.00	1'932.00	297'282.45	1'899.95
6	Trafic et télécommunications						
615	Routes communales	105'030.00	20'000.00	95'630.00	20'000.00	90'758.30	16'478.70
622	Trafic régional et d'agglomération	5'700.00		5'700.00		5'872.10	
	Total Trafic et télécommunications	110'730.00	20'000.00	101'330.00	20'000.00	96'630.40	16'478.70
7	Protection de l'environnement -						
710	Approvisionnement en eau	121'160.00	114'001.00	98'600.00	114'001.00	69'155.02	116'927.28
720	Assainissement des eaux	48'200.00	68'100.00	47'000.00	68'100.00	43'944.40	70'401.30
730	Gestion des déchets	27'200.00	30'400.00	30'000.00	30'400.00	22'621.37	31'711.20
771	Cimetières, crématoires	1'500.00	600.00	4'000.00	600.00	2'573.47	
779	Protection de l'environnement, non	1'850.00		1'550.00			
	Total Protection de l'environnement -	199'910.00	213'101.00	181'150.00	213'101.00	138'294.26	219'039.78

Commune mixte de Fahy

COMMUNE DE FAHY
Route de la Halle 79D
2916 FAHY

Fahy, le 13 décembre 2023
Page 21

Comptes		Budget 2024 (avec reprise des valeurs MCH1)					
		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie publique						
812	Améliorations structurelles	12'821.00	5'800.00	12'821.00	5'800.00	10'665.65	2'786.05
820	Sylviculture	14'520.00	2'200.00	14'520.00	4'200.00	6'230.00	16'525.00
840	Tourisme	1'100.00		1'100.00		1'360.00	
	Total Economie publique	28'441.00	7'800.00	28'441.00	9'800.00	18'255.65	19'311.05
9	Finances et impôts						
910	Impôts	5'000.00	830'683.40	40'000.00	794'980.65	40'248.11	839'213.71
930	Péréquation financière et compensation		157'078.00		118'931.00		137'830.00
961	Intérêts	18'300.00	6'630.00	18'300.00	6'630.00	14'484.84	10'077.92
963	Immubles du patrimoine financier	3'570.00	39'300.00	3'450.00	39'300.00	2'273.85	39'981.80
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		70.00		70.00		101.85
	Total Finances et impôts	26'870.00	1'033'761.40	61'750.00	959'911.65	57'006.80	1'027'205.28
	Totaux avant le résultat	1'400'850.05	1'304'842.40	1'490'391.00	1'228'494.65	1'399'191.05	1'311'863.61
	Perte		96'007.65		261'896.35		87'327.44
	Totaux après le résultat	1'400'850.05	1'400'850.05	1'490'391.00	1'490'391.00	1'399'191.05	1'399'191.05
	Résultat de l'exercice						
	Perte		96'007.65		261'896.35		87'327.44
999	Clôture des comptes						
9990.90010.00	Compte général		111'948.65		298'797.35		172'483.83
9991.90100.20	Excédent revenus - assainissement eaux -	19'900.00		21'100.00		26'456.90	
9991.90100.30	Excédent revenus - approvisionnement eau		7'159.00	15'401.00		47'772.26	
9991.90100.40	Excédent revenus - déchets	3'200.00		400.00			
9991.90100.60	Excédent revenus - exploitation forêts					1'837.40	
9991.90110.40	Excédent charges - déchets					9'089.83	

Annexe 2

COMMUNE DE FAHY
Route de la Halle 79D
2916 FAHY

MCH2 - bilan et amortissement 2024

		Solde bilan Amortis.		Solde bilan Amort.		Solde au	
		au 31.12.2021	2022	au 31.12.2022	2023	31.12.2023	
3422.33000.00	Aménagement place de jeux - amortissements du PA	14000.50	16'600.00	2700.00	13'900.00	2700.00	11'200.00
6150.33001.00	Routes communales	14010.00	62'000.00	18000.00	44'000.00	18000.00	26'000.00
6156.33001.00	Eclairage public - amortissements du PA	14010.05	101'505.00	7000.00	94'505.00	7000.00	87'505.00
8120.33001.00	Chemins vicinaux / Emprunt - amortissements du PA	14011.00	31'400.00	9300.00	22'100.00	9300.00	12'800.00
7205.33003.10	Assainissement eau (Conduite Beaugard)	14032.00	15'000.00	1000.00	14'000.00	1000.00	13'000.00
7100.33003.01	Nouveau réservoir	14033.01	120'370.00	2815.00	117'555.00	2185.00	115'370.00
7100.33003.00	Nouveau réservoir-LIM	14033.02	29'400.00	2100.00	27'300.00	2100.00	25'200.00
2128.33004.00	Ecole / CSC - amortissements du PA	14040.00	52'900.00	14550.00	38'350.00	14550.00	23'800.00
1628.33004.00	Abri PC / CSC - amortissements du PA	14040.02	106'500.00	29250.00	77'250.00	29250.00	48'000.00
3410.33004.00	Halle / CSC - amortissements du PA	14040.03	150'000.00	75000.00	75'000.00	75000.00	0.00
2128.33004.00	Chauffage Ecole + Halle - amortissements du PA	14040.05	35'500.00	9750.00	25'750.00	9750.00	16'000.00
8200.33005.00	Forêts	14050.00	358'610.00		358'610.00		358'610.00
6150.33209.00	Etudes Traversée Village - amortissements du PA	14279.00	6'000.00	4500.00	1'500.00	1500.00	0.00

Commune mixte de Fahy

Annexe 3

Taxes communales 2024

Quotité d'impôts	2.30
Taxe immobilière	1.4 ‰
Avance cadastrale	0.22 ‰
Taxe des chemins	CHF 20.-
Eau Les prix indiqués sont HT*	CHF 2.20 / m3 d'eau Taxe de base : CHF 170.- Taxe de compteur : CHF 30.-
STEP	CHF 2.20 / m3 d'eau Taxe de base : CHF 150.-
Redevance sur micropolluants	9.-/habitant
Taxe ordures ménagères	Personne seule : CHF 75.- Ménage : CHF 150.- Résidence secondaire : CHF 150.- Exploitations agricoles : CHF 150.- Restaurants : CHF 500.- Commerces, magasins 1 à 2 employés : CHF 300.- au-delà, CHF 500.- Entreprises artisanales et industrielles : 1 à 2 employés : CHF 200.- 3 à 4 employés : CHF 350.- au-delà, CHF 500.- Administrations, bureaux et autres institutions : CHF 200.-
Terrain au lotissement « Les Combattes »	CHF 35.-/m2
Émoluments petits permis de construire	CHF 50.-
Police des constructions	CHF 50.- à 100.-
Taxe des chiens	CHF 60.- Ferme extérieure du village : un animal détaxé

***Rappel : à compter du 1er janvier 2023, le service des eaux est soumis à la TVA (2.5%)**